

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,

### Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

De donner délégation à **Monsieur Lionel MAIFFRET, Secrétaire Général**, à l'effet de signer divers lots du marché de travaux de construction du bâtiment logistique n°37 de 41500 m<sup>2</sup> au Port de Santes (1ère avenue), dont la signature est prévue durant la période du **23 au 27 juillet 2018 inclus**, pour un montant maximal de 5 000 000 €, et de signer tous les actes y afférents.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence, s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance et ne se substitue pas aux délégations permanentes en vigueur.

Fait à Lille, le 12 juillet 2018



Philippe HOURDAIN

Président